

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 31 JANVIER 2017**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2016
- Délibération 01-2017 : Délibération relative à l'opposition au transfert de la compétence PLU à SNA
- Délibération 02-2017 : Subvention au centre de formation des apprentis Interconsulaire de l'Eure
- Délibération 03-2017 : Renouvellement convention d'adhésion au service missions temporaires du CDG27
- Délibération 04-2017 : Réfection rond-point D6014 / LAVALLEE services
- Délibération 05-2017 : Adoption des restes à réaliser (RAR) 2016 du budget de la commune
- Délibération 06-2017 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur budget 2017 (dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016)
- Délibération 07-2017 : Recrutement agent communal

Informations diverses.

- Elections 11^{ème} Conseiller municipal
- Logement Communal
- Travaux de voirie
- Fête nationale du 14 juillet 2017
- Foire à tout 2017

APPEL NOMINAL DES MEMBRES :

Etaient présents :

Mr BERNARD Pascal, Mme DERONGS Stéphanie
Mme GARCIA Catherine, Mme DE MEYER Karine,
Mme LBOUGAULT Sabrina, Mr BESSE Laurent
Mme PLUVIOSE Marie

Etait absent excusé :

Mr CORREA Pierre a donné procuration à Mme GARCIA Catherine

Etaient absents :

Mr SERAFF Fabien
Mr PIN Pierre

Nombre de votants : 8

Dont présents : 7

Dont pouvoir : 1

Ouverture de la séance à 19 H 33.
Secrétaire de séance : Mr BESSE Laurent

1) Approbation du Procès-verbal du 13 décembre 2016

Après relecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès verbal du 13 décembre 2016.

2) Délibération 01-2017 sur «l'opposition au transfert de la compétence PLU à SNA »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Seine Normandie Agglo (SNA) propose, dans ses compétences, de gérer le Plan Local d'Urbanisme (PLUi) sur l'agglo.

Elle a notamment fixé le caractère intercommunal de la compétence, mais a offert aux communes la possibilité de renoncer localement au transfert via une minorité de blocage.

A l'issue de la conférence des maires du 9 juin 2016, un avis défavorable à la constitution d'un PLUi a été émis par l'ensemble des maires.

En conséquence, il revient aux communes de s'opposer au transfert de la compétence par délibération de leur conseil municipal dans le délai accordé.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la délibération relative à l'opposition au transfert de la compétence PLU à la SNA.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la délibération.

3) Délibération 02-2017 sur «Subvention au centre de formation des apprentis interconsulaire de l'Eure»

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention par le CFAIE de Val de Reuil.

Comme chaque année, le centre de formation sollicite notre commune pour l'attribution d'une subvention par apprenti formé dans l'établissement et domicilié dans notre commune à la date de la signature de son contrat d'apprentissage.

Pour cette année scolaire le montant reste fixé à 60€ par jeune, soit 3 jeunes sur notre commune, représentant un montant de 180€.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de subventionner cet établissement et de soutenir l'apprentissage. C'est le centre principal d'apprentissage de notre région et les jeunes de nos communes en ont besoin.

Monsieur le Maire précise qu'une ligne subvention sera prévue au budget 2017.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de 180€ au CFAIE.

4) **Délibération 03-2017 sur « Renouvellement convention d'adhésion au service Mission temporaire du CDG27 »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention d'adhésion au service missions temporaires du CDG27 arrive à terme au 30 mars 2017. Elle consiste à bénéficier d'un agent administratif de remplacement en cas d'absence de notre agent.

Elle est à renouveler à compter du 30 mars 2017 et jusqu'au 30 mars 2018 dans une limite totale de 3 ans.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

5) **Délibération 04-2017 sur « Réfection rond-point D6014/LAVALLEE services »**

Les bordures situées sur le rond-point de la D6014 sont décelées et cela représente un danger réel. La remise en état est à la charge de la commune de Corny.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Entreprise LAVALLEE SERVICES, située à BOISEMONT est venue constater et propose deux devis de réparation.

Il est préférable de prendre cette entreprise qui effectue déjà les mêmes réparations pour la commune de BOISEMONT sur ce même rond-point.

Le premier devis consiste à **la remise en état** des bordures avec mise en place niveau et scellement pour un montant de 800.00€ HT.

Le second devis consiste **au remplacement** des bordures avec mise en place niveau et scellement pour un montant de 1160.00€ HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire de signer le premier devis pour un montant de 800.00€ HT.

6) **Délibération 05-2017 sur « Adoption des restes à réaliser (RAR) 2016 du budget de la commune et assainissement »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la clôture des comptes 2016 ne peut pas être effectuée actuellement. En effet, les dépenses ont été bloqué en fin d'année par la trésorerie, car des frais ont été engagés en 2016 mais pas prévus au budget prévisionnel. Les mandats ont été émis mais non pas pu être payés.

De plus, nous avons rencontré le problème de la signature électronique qui a été révoquée suite à la démission de Monsieur PIN. Nous attendons le certificat au nom de Monsieur BERNARD pour pouvoir valider les transferts de données (dématérialisation).

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'adopter les restes à réaliser suivants :

- Les dépenses de fonctionnement, sur le budget commune, pour un montant à reporter de 3448.16 €.

- Les recettes de fonctionnement, sur le budget commune, pour un montant à reporter de 10198.34€.
- Les dépenses de fonctionnement, sur le budget assainissement, pour un montant de 371.22€.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à adopter ces restes à réaliser (RAR).

7) Délibération 06-2017 sur « Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur budget 2017 (dans la limite du quart des crédits ouverts en 2016) »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que jusqu'au 31 mars 2017, la commune est autoriser à dépenser 25% de notre budget investissement 2016 en attendant le vote du budget 2017.

Le montant des crédits ouverts en 2016 étaient de 23410.34€, donc Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 5852.58€, soit 25%.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 5852.58 € sur le budget 2017

8) Délibération 07-2018 sur « Recrutement Agent Communal»

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre agent communal, Monsieur SELLIER Johnny quitte ses fonctions ce jour. En effet, son contrat d'un an, renouvelable une fois, est arrivé à terme au 31 janvier 2017. Monsieur SELLIER avait été recruté au 1^{er} février 2015.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il est nécessaire de maintenir un tel contrat, notamment pour l'entretien des pompes, espaces verts, travaux divers d'entretien,...

Il convient donc de recruter un agent polyvalent à temps partiel, soit 22h hebdomadaire, éligible au CAE/CUI à compter du 1^{er} février 2017

LA mairie a reçu à ce jour plusieurs candidatures. Monsieur le Maire et son adjointe, Madame DERONGS Stéphanie vont étudier ces différentes propositions. Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir procéder au recrutement de l'agent communal suivant les conditions susnommées.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de pouvoir procéder au recrutement de l'agent communal selon la candidature qui sera retenue.

Informations :

- **11ème membre du conseil municipal**

Monsieur BERNARD, Maire par Intérim pendant 3 mois à dater du jour de démission de Monsieur PIN, informe qu'il est nécessaire d'élire un 11ème membre du conseil. C'est une élection ouverte à tous. La prise de candidature doit s'effectuer à la sous-préfecture des Andelys entre le 30 janvier et le 9 février 2017.

Les élections auront lieu le 26 février et 5 mars 2017.

- **Logement communal**

Le locataire du logement communal a souhaité résilier son bail au 31 janvier 2017. La mairie a validé cette date. L'état des lieux sera effectué le 1^{er} février par M. BERNARD.

- **Travaux de voirie**

Une demande de travaux avait été effectuée en 2016 auprès de la CCAE concernant des travaux de voirie sur la commune de Corny.

Nous avons reçu la proposition pour la réfection de la 1^{ère} tranche, qui concerne : Départ depuis la mare, impasse de l'école à la moitié de la rue du Pâtis (trottoirs, pluvial, enrobé, ...), pour un montant total de 50987,21€ HT.

La 2^{ème} partie devrait concerner la fin de la rue du Pâtis jusqu'à la place du village.

- **Fête du village**

Cette année, le comité des fêtes nous invite à la fête du village *le Dimanche 2 juillet 2017.*

- **Foire à tout**

La date pour la foire à tout sera donnée ultérieurement. En effet la question se pose sur le dernier dimanche du mois d'août ou le 1^{er} dimanche de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H48.

Le Maire,

le secrétaire,

les membres du conseil,

